

Treasury Board Secretariat

Office of the President
Room 4320, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333

Secrétariat du Conseil du Trésor

Bureau du président
Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333



Le 27 juin 2023

Madame Geri Markvoort
Présidente
Commission du Régime de retraite de l'Ontario
2200 – 200, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3X6
Par courriel : Geri.Markvoort@opb.ca

Madame Markvoort,

Comme la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (la « Commission ») commence à planifier ses activités pour 2024, j'ai le plaisir de vous écrire en votre qualité de présidente de la Commission. Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, je vous présente ci-dessous mes attentes à l'égard de la Commission pour l'année 2024.

Les organismes de l'Ontario régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels à la prestation de services de haute qualité à la population ontarienne. Vos efforts et ceux des autres membres du conseil d'administration en vue d'établir les objectifs et l'orientation stratégique de la Commission garantissent que cette dernière administre le Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime de retraite ») et gère la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « Caisse de retraite ») dans le respect des dispositions de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi sur les régimes de retraite*.

Pour 2024, je m'attends à ce que la Commission du Régime de retraite de l'Ontario continue de fournir un service à la clientèle de qualité supérieure et de veiller à une supervision efficace et à la protection des pensions de ses participants, anciens participants et bénéficiaires, notamment en veillant stratégiquement à la sécurité financière et à la solidité du Régime de retraite des fonctionnaires.

La Commission devrait se livrer à une surveillance efficace des risques opérationnels, stratégiques et financiers qui se présentent pour s'assurer d'atteindre ses objectifs opérationnels. À cette fin, elle devra poursuivre la surveillance de la Société ontarienne de gestion des placements en ce qui concerne son rôle de gestion des actifs dont la

Commission est responsable, et sa conformité à toute nouvelle exigence prévue par une disposition légale ou une politique gouvernementale.

La Commission devrait également maintenir un système efficace de contrôles internes et de conformité aux obligations pertinentes afin de promouvoir la transparence et la responsabilisation. À cet égard, elle devra notamment exercer une surveillance efficace de la gestion et des contrôles des dépenses de la Commission, et favoriser l'atteinte des objectifs budgétaires fixés par le gouvernement, dans un souci d'efficacité et de durabilité.

Enfin, la Commission devrait continuer de promouvoir la durabilité et l'abordabilité des régimes de retraite du secteur public, notamment en collaborant avec des partenaires à la réduction des frais d'administration pour les titulaires de pensions du secteur public et à l'amélioration des gains d'efficacité, tout en soutenant les initiatives demandées par le gouvernement.

Il y a sept priorités gouvernementales qui s'appliquent à tous les organismes. Elles sont énoncées à l'annexe A de la présente. Il est attendu de la Commission qu'elle respecte les priorités qui s'appliquent à elle.

Grâce à ces mesures, la Commission pourra continuer de remplir son mandat d'administration du Régime de retraite des fonctionnaires et de gestion de la Caisse de retraite des fonctionnaires.

Je vous remercie, vous et les autres membres du conseil, de votre coopération et de vos précieuses contributions. Marc Rondeau, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor, se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou préoccupations éventuelles, au 416 325-4545 ou à Marc.Rondeau@ontario.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma haute considération.

Le président du Conseil du Trésor,



Prabmeet Singh Sarkaria

c: Deborah Richardson, sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor
Secrétaire du Conseil du Trésor et secrétaire du Conseil de gestion du gouvernement

Marc Rondeau, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor

Kirstin Rydahl, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic, Secrétariat du Conseil du Trésor

Mark Fuller, président-directeur général, Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Annexe – Priorités gouvernementales pour 2023-2024 :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Déterminer et rechercher les possibilités de générer des revenus au moyen de partenariats, s'il y a lieu.
- Déterminer les gains d'efficacité et les économies à réaliser grâce à des pratiques innovantes et/ou à l'amélioration de la durabilité du programme.
- Fonctionner dans les limites des allocations financières de votre organisme.
- Se conformer aux directives applicables concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les approvisionnements prévus et en attente, les pratiques comptables et les mesures provisoires relatives aux biens immobiliers pour les locaux à bureaux de l'organisme.
- Tirer parti des résultats de référence pour les stratégies et les directives concernant la rémunération et les atteindre.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans la production des rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux constatations d'audit, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées qui sont nécessaires pour aider le conseil d'administration à jouer son rôle dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'organisme, y compris les répercussions de la COVID-19 et tout risque d'urgence futur.

4. Gestion des effectifs

- Optimiser la capacité organisationnelle pour assurer la meilleure prestation possible des services au public, y compris le redéploiement des ressources dans les zones prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en cernant les possibilités de relocaliser des organismes nouveaux ou existants dans des collectivités moins coûteuses.
- S'aligner sur la politique de la FPO en matière de télétravail.

5. Diversité et inclusion

- Élaborer et encourager des initiatives de diversité et d'inclusion en promouvant la création d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

- Adopter un processus de consultation à propos de l'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

6. Collecte des données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, la diffusion d'information et la production de rapports pour favoriser la production de rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
- Accroître le partage de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des approvisionnements, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs afin de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation pour la prestation de services en ligne afin d'assurer le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser divers approches ou outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris en appliquant des méthodes de prestation qui ont évolué depuis la pandémie de COVID-19.